



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme présentées ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 19 avril 2022 à 19h30.

1. Demande de dérogation mineure numéro DM-267 :

- Adresse : 156, rue Loiselle, Les Coteaux, Québec
- Lot 4 573 712 du cadastre du Québec

Nature et effets :

La demande vise à permettre une marge avant de 7,20 mètres alors que le règlement de zonage numéro 19 prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres pour la zone H-3- 224.

Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à ces demandes.

DONNÉ aux Coteaux, ce 25 mars deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel,
Greffière-trésorière et directrice générale